

ASSEMBLÉE NATIONALE

VISANT À OFFRIR DES RÉPONSES IMMÉDIATES AUX PHÉNOMÈNES TROUBLANT
L'ORDRE PUBLIC, LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ DE NOS CONCITOYENS - (N°
2984)

Commission	
Gouvernement	

N° 341

AMENDEMENT

présenté par

M. Dive, M. Brigand, Mme Fruchon, M. Duparay, Mme Blin, M. Descoeur, M. Cordier,
Mme Sylvie Bonnet, Mme Bazin-Malgras, Mme Corneloup, Mme Dalloz,
Mme Frédérique Meunier, M. Liger, M. Hetzel, M. Liégeon, M. Boucard, M. End, M. Ray,
M. Neuder et M. Fabrice Brun

ARTICLE 5 NONIES A

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
